

Appel à projets visant à renforcer la filière de valorisation des textiles usagés en Wallonie

ANNEXE 3 : BUDGET ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Nom du projet	
Porteur principal	

Utilisation du document

- Cette annexe présente, sous forme standardisée, le budget du projet, les dépenses présentées comme éligibles et la structure de financement envisagée.
- Les montants sont à indiquer en euros, hors TVA récupérable sauf mention contraire. La TVA récupérable ne doit pas être incluse dans les dépenses présentées comme éligibles.
- Les données reprises dans cette annexe doivent être cohérentes avec le formulaire de candidature, le business plan prévisionnel et les pièces justificatives jointes au dossier.
- Les dépenses reprises comme éligibles dans cette annexe seront appréciées par W.ALTER sur la base du règlement de l'appel à projets et du régime d'aide applicable.
- Les devis, offres, lettres de financement, décisions d'investissement ou autres justificatifs peuvent être joints en annexes complémentaires.
- Lorsque la subvention est sollicitée pour plusieurs bénéficiaires potentiels, l'annexe doit permettre d'identifier, pour chaque bénéficiaire potentiel, les coûts qu'il supporte directement, le montant d'aide sollicité, la quote-part privée mobilisée et le régime d'aide d'État envisagé ou applicable.

1. GUIDE DES DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles sont limitées aux coûts directement liés à la mise en œuvre du projet.

Sont notamment éligibles :

- les investissements matériels, équipements, machines, lignes de production, installations industrielles, directement nécessaires au projet ;
- les travaux d'aménagement directement liés au projet, strictement nécessaires à l'installation ou au fonctionnement des équipements, notamment les raccordements électriques, les adaptations de sécurité, de ventilation, d'extraction, d'alimentation, de protection incendie ou d'implantation industrielle, à l'exclusion des acquisitions immobilières et des travaux généraux non directement liés au projet ;
- les frais d'installation, de montage, d'intégration, de raccordement, de paramétrage, d'essais, de réception et de mise en service des équipements ;
- le matériel informatique, les capteurs, équipements numériques, logiciels, licences, outils de traçabilité, supervision, pilotage ou contrôle qualité, pour autant qu'ils soient nécessaires au fonctionnement du projet et, le cas échéant, amortissables ;
- les dépenses de recherche et développement appliquée directement liées à l'industrialisation du projet, dans une mesure limitée à 10 % maximum des dépenses éligibles retenues hors besoin en fonds de roulement ;
- les dépenses de mise en œuvre opérationnelle directement liées au projet, notamment les coûts de personnel affecté au projet, ainsi que les prestations de sous-traitance indispensables au démarrage ou à la montée en charge, pour autant qu'ils soient identifiés, justifiés et non récurrents ;
- le besoin en fonds de roulement de démarrage directement lié à la mise en service ou à la montée en charge du projet, à l'exclusion des besoins de trésorerie liés aux activités existantes, pour autant qu'il soit temporaire, proportionné et dûment documenté.

D'autres coûts peuvent être pris en compte qui n'auraient pas été listés pour autant qu'ils soient indissociables et indispensables à la réalisation du projet, et dûment justifiés.

Ne sont notamment pas éligibles :

- les dépenses sans lien direct avec le projet sélectionné ;
- les frais généraux, frais de gestion, frais administratifs ou coûts de structure non directement imputables au projet ;
- les frais "divers", provisions, imprévus ou contingences non justifiés ;
- les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, compensations économiques liées à l'arrêt ou au ralentissement d'installations existantes, et périodes de chômage technique ;
- les charges courantes récurrentes de l'entreprise qui ne sont pas directement et exclusivement liées à la mise en œuvre du projet ;
- les dépenses déjà financées ou sollicitées dans le cadre d'un autre financement public ;



- les frais financiers, intérêts, remboursements d'emprunts, pénalités, amendes, dividendes ou distributions assimilées ; les taxes, impôts et TVA récupérable ;
- l'acquisition de terrains, bâtiments ou actifs immobiliers, sauf disposition contraire expressément validée dans la décision d'octroi ;
- les dépenses engagées en dehors de la période d'éligibilité ;
- les dépenses ne pouvant être justifiées par des pièces probantes.

2. BUDGET DU PROJET

Catégorie de dépenses	Description / éléments inclus	Montant total	Justificatif / observations
Équipements industriels et machines			Devis, offre fournisseur, référence prix
Travaux d'aménagement directement liés au projet			Hors acquisition ou construction immobilière
Installation, montage et mise en service			Travaux directement liés aux équipements
Logiciels et équipements numériques			Uniquement si nécessaires au fonctionnement
R&D directement liée au projet			Limitée à la mise en œuvre industrielle
Dépenses de mise en œuvre opérationnelle directement liées au projet, notamment les coûts de personnel et prestations de sous-traitance			
Besoin en Fonds de roulement directement lié au projet			Lié au démarrage
Autres coûts directs liés au projet			À justifier
TOTAL			

*Justification du besoin en fonds de roulement de démarrage

Lorsque le porteur sollicite la prise en compte d'un besoin en fonds de roulement de démarrage, celui-ci doit être présenté de manière distincte des investissements et des dépenses opérationnelles.



Le porteur fournit un calcul du besoin en fonds de roulement net généré par le projet, sur une base mensuelle, couvrant au minimum la période de mise en service et les 12 premiers mois de montée en charge industrielle.

Le calcul doit distinguer :

- les stocks nécessaires au démarrage ;
- les encours de production ;
- les créances clients liées aux premières ventes ;
- les dettes fournisseurs ;
- les avances clients éventuelles ;
- les autres décalages d'exploitation directement liés au projet ;
- le BFR net du projet ;
- le pic de BFR net à financer.

Les hypothèses retenues doivent être cohérentes avec le business plan, les volumes visés, les prix d'achat et de vente, les délais clients et fournisseurs, le calendrier de montée en charge et les conventions ou lettres d'intention disponibles.

W.ALTER peut écarter ou réduire tout montant de BFR insuffisamment justifié, disproportionné, non directement lié au projet ou incompatible avec le régime d'aide applicable.

Répartition indicative des coûts et de l'aide sollicitée par bénéficiaire potentiel

À compléter uniquement lorsque la subvention est sollicitée pour plusieurs bénéficiaires potentiels.

Entité	Statut dans le projet	Coûts supportés directement	Dépenses présentées comme éligibles	Subvention sollicitée	Régime d'aide d'Etat envisagé	Observations
Porteur principal	Bénéficiaire direct de la subvention	€	€	€	A préciser	
Partenaire 1	Bénéficiaire potentiel / non bénéficiaire de la subvention	€	€	€		
Partenaire 2	Bénéficiaire potentiel / non bénéficiaire de la subvention	€	€	€		
...						
TOTAL		€	€	€		

3. STRUCTURE DE FINANCEMENT – RESSOURCES MOBILISÉES

Emplois		Ressources		Etat de sécurisation du financement
Équipements industriels et machines	€	Fonds propres apportés par le porteur principal	€	
Travaux d'aménagement directement liés au projet	€	Fonds propres apportés par le.s partenaire.s	€	
Installation, montage et mise en service	€	Dette bancaire	€	
Logiciels et équipements numériques	€	Autres financements privés	€	
Ingénierie, études techniques et assistance à maîtrise d'ouvrage	€	Prêt ou avance d'un organisme public	€	
Travaux ou adaptations directement liés au projet	€	Aide sollicitée dans le cadre du présent appel à projets	€	
R&D directement liée au projet	€	Autres aides publiques sollicitées ou obtenues	€	
Besoin en Fonds de roulement	€	Autres ressources	€	
Autres coûts directs liés au projet	€		€	
TOTAL	€	TOTAL	€	

Lorsque plusieurs bénéficiaires potentiels sont concernés, les sources de financement doivent être précisées par entité dans le tableau de répartition ci-dessus ou dans une annexe complémentaire clairement identifiée.

Pièces justificatives utiles :

- devis, offres fournisseurs, catalogues de prix ou estimations documentées ;
- lettres bancaires, accords de principe, term sheets ou éléments équivalents ;
- décisions internes d'investissement ou éléments attestant de la capacité d'apport du porteur ;
- lettres d'engagement de partenaires, conventions ou accords de financement ;
- justification des autres aides publiques obtenues ou sollicitées, afin d'éviter tout double financement des mêmes coûts.

